
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Il sera procédé à une enquête publique conjointe effectuée dans les conditions de forme et de procédure prévues aux articles R.141.4 à R.141.10 du Code de la Voirie Routière pour :

INTEGRATION DES PARTIES COMMUNES DES LOTISSEMENTS LES JARDINS DE LA BELETTE et LES PRES D'ETIENNETTE ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur LAFITTE Philippe est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, l'enquête sera ouverte le lundi 13 janvier 2020 à la Mairie de Seignosse. Il sera ouvert un registre d'enquête côté et paraphé par Monsieur LAFITTE Philippe - Commissaire Enquêteur, domicilié 40500 SAINT SEVER – 29 Quartier d'Augreilh.

Les pièces du dossier seront déposées à la Mairie de Seignosse, pendant 15 jours pleins et consécutifs du lundi 13 janvier au lundi 27 janvier 2020 inclusivement. Toute personne pourra en prendre connaissance sur place, chaque jour, samedi dimanche et jours fériés exceptés, de 9 heures à 12 heures, et de 14 heures à 17 heures.

Avant le lundi 13 janvier 2020, date d'ouverture de l'enquête, avertissement collectif en sera donné par voie d'affichage au lieu habituel des arrêtés du maire. Les observations seront consignées directement par les intéressés sur le registre d'enquête pendant la durée de l'enquête.

Les intéressés pourront s'ils le désirent, rencontrer le Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Seignosse, où il se tiendra à la disposition du public le :

> Lundi 27 janvier 2020 de 14 h à 17 h.

A l'expiration du délai précité, le Commissaire-Enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et transmettra le dossier au Maire avec ses observations. A l'issue de l'enquête, et dès l'obtention du rapport du Commissaire Enquêteur après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidera le classement de ladite parcelle dans le domaine privé communal.



SEIGNOSSE